



## **SESSION ORDINAIRE UNIQUE 2024-2025**

**RAPPORT**

**FAIT AU NOM DE**

**LA COMMISSION DES FINANCES ET DU CONTRÔLE  
BUDGÉTAIRE**

**SUR**

**LE PROJET DE LOI N° 11/2025 PORTANT LOI DE  
FINANCES RECTIFICATIVE POUR L'ANNÉE 2025**

**PAR**

**M.MADY DANFAKHA**

**RAPPORTEUR GÉNÉRAL**

Monsieur le Président,

Messieurs les Ministres,

**Chers Collègues,**

La Commission des Finances et du Contrôle budgétaire s'est réunie le jeudi 26 juin 2025, sous la présidence de Monsieur Chérif Ahmed DICKO, Président de ladite Commission, à l'effet d'examiner le projet de loi n° 11/2025 portant loi de finances rectificative pour l'année 2025.

Le Gouvernement était représenté par Monsieur Cheikh DIBA, Ministre des Finances et du Budget, entourés de ses principaux collaborateurs.

Ouvrant la séance, le Président a, au nom de la Commission, souhaité la bienvenue au Ministre ainsi qu'à ses collaborateurs. Il a, par la suite, invité le Ministre à présenter les motifs qui sous-tendent le présent projet de loi.

À l'entame de son propos, Monsieur le Ministre s'est réjoui de se retrouver, une fois encore, devant la représentation nationale, pour présenter le projet de loi de finances rectificative (LFR) au titre de l'année 2025.

Ainsi, il a rappelé que, conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi organique n° 2020-07 du 26 février 2020 relative aux lois de finances, la loi de finances initiale peut être modifiée par une loi de finances rectificative (LFR), dans l'une des trois hypothèses suivantes : (i) si les grandes lignes de l'équilibre budgétaire ou financier, défini par la loi de finances de l'année, se trouvent bouleversées, notamment par l'intervention de décrets d'avances ou d'arrêtés d'annulation de crédits ; (ii) si les recettes constatées augmentent ou diminuent sensiblement par rapport aux prévisions de la loi de finances de l'année ; (iii) s'il y a intervention de mesures législatives ou réglementaires affectant, de manière substantielle, l'exécution du budget.

En l'espèce, le Ministre a souligné que le Gouvernement a fait le choix courageux et historique de la vérité des chiffres. Ce qui a conduit à la présentation de la présente loi de finances rectificative qui, bien plus qu'un simple ajustement technique, constitue un acte de refondation de notre gestion budgétaire.

Le Ministre a aussi indiqué qu'au plan international, un environnement contraignant a amplifié nos défis, avec la montée des tensions commerciales internationales, notamment à la suite de la hausse des droits de douane décidée par la nouvelle administration des États-Unis et les mesures de riposte engagées par leurs partenaires commerciaux ainsi que l'incertitude les entourant. Les perturbations dans les chaînes

d'approvisionnement mondiales, les conditions financières toujours durcies sous l'effet des politiques monétaires encore restrictives de la plupart des grandes banques centrales ainsi que l'augmentation du risque de récession mondiale, dont la probabilité est passée de 17% en octobre 2024 à 30% en avril 2025 sont autant de facteurs qui se répercutent sur les économies africaines, dont celle du Sénégal, à travers la baisse de la demande extérieure, la volatilité des prix des matières premières et le maintien d'un coût de financement élevé, a-t-il relevé.

À ces facteurs externes est venu s'ajouter le rapport d'audit de la Cour des comptes sur la situation des finances publiques qui a révélé l'ampleur des dysfonctionnements dans la gestion de nos finances publiques. Le rapport a mis en lumière des écarts considérables entre la réalité de notre situation budgétaire et les données officiellement communiquées pendant des années. Il en est ainsi de la dette publique, initialement évaluée à 74,4% du PIB, qui s'est établie en réalité à 99,7% du PIB, soit une révision à la hausse de 25,3 points du PIB. Le rapport a aussi révélé une sous-évaluation des tirages sur ressources extérieures, avec des écarts significatifs entre les montants déclarés et les décaissements effectifs, a rappelé le Ministre.

Face à cet état de fait, l'État a imprimé une stratégie de redressement budgétaire, qui s'efforce de restaurer la crédibilité de nos finances publiques, à adapter les ressources de l'État aux réalités, tout en préservant les objectifs de développement économique et social du Sénégal, a informé le Ministre.

Sous ce rapport, il dira que le présent PLFR vise :

- la restauration de la transparence et la sincérité budgétaires par la mise en œuvre des recommandations de la Cour des Comptes, avec l'amélioration des dispositifs et mécanismes de reddition des comptes, grâce au renforcement du système de comptabilité publique ;
- le renforcement des mécanismes de contrôle interne et externe des finances publiques ;
- le strict respect de l'obligation de recourir à l'autorisation parlementaire pour tout recours à un emprunt et la publication régulière des données sur la dette et sur l'exécution des dépenses du budget ;
- la prise en charge, dès cette LFR, des intérêts sur la dette bancaire, contractée hors circuit budgétaire, pour un montant de 125 milliards FCFA.

Abordant la relance de la machine économique, le ministre a précisé qu'elle passerait à travers un programme de soutien aux secteurs porteurs de croissance structuré autour de l'apurement des engagements de l'État auprès des acteurs économiques, la réorganisation, le renforcement et l'amélioration de l'efficacité des investissements publics, le soutien à l'investissement privé, l'amorce de la souveraineté alimentaire, etc.

Relativement au rétablissement des marges budgétaires, une double approche de rationalisation des dépenses et de renforcement de la mobilisation des ressources sera privilégiée. Le PIB nominal sera ainsi revu à la baisse, a-t-il relevé.

Le Ministre dira en outre que l'exercice approfondi de régulation budgétaire entrepris par le Gouvernement pour préserver la soutenabilité des finances publiques, afin de maîtriser le déficit budgétaire sur les court et moyen termes permettra une réduction de certaines catégories de dépenses (109,08 milliards FCFA sur les crédits d'acquisitions de biens et services et transferts courants, 336,5 milliards FCFA sur les dépenses en capital sur ressources internes).

Relativement au renforcement de la mobilisation des ressources, il a indiqué que le Gouvernement a identifié des mesures pour permettre d'atteindre les objectifs de recettes de la présente LFR 2025 en mettant l'accent sur l'utilisation optimale des ressources humaines, la révision de certaines taxes spécifiques (tabac et alcool), la fiscalisation du numérique, la maîtrise de l'assiette de dédouanement et le renforcement de la digitalisation.

Le Ministre a aussi rappelé que le PLFR envisage la préservation de l'engagement en faveur de l'équité sociale à travers la prise en charge de l'incidence budgétaire du pacte de stabilité sociale. Des mesures seront ainsi prises notamment :

- la généralisation de l'indemnité de logement à tous les agents de la fonction publique ;
- le recrutement spécial dans la fonction publique d'un personnel de santé et de l'action sociale pour permettre un meilleur accès aux soins sur toute l'étendue du territoire ;
- l'apurement partiel de la dette intérieure.

Selon le Ministre, malgré les contraintes budgétaires de la rectification, le Gouvernement a fait le choix délibéré de préserver et même de renforcer certaines

priorités stratégiques qui conditionnent l'avenir de notre pays. Ainsi, l'éducation et la formation bénéficieront d'une priorité absolue avec la poursuite du programme de création des lycées d'excellence "Armée-Nation" dans toutes les régions.

Le secteur de la santé fera l'objet d'investissements ciblés, notamment dans l'amélioration des infrastructures sanitaires de base et le renforcement de la résilience de notre système de santé. Quant aux projets d'infrastructures numériques, composantes essentielles de notre "New Deal Technologique", ils occuperont une place centrale dans la programmation.

Des investissements significatifs sont maintenus dans la connectivité territoriale et la digitalisation des services publics, avec l'ambition de positionner le Sénégal comme un hub numérique régional et de favoriser l'émergence d'une économie digitale inclusive. L'amorce de notre souveraineté alimentaire demeure également une priorité avec le renforcement des actions de soutien à l'intensification des systèmes de production agropastorale et halieutique, a soutenu le Ministre.

Relativement au nouveau cadrage budgétaire, le ministre a précisé qu'il reflète une approche réaliste et responsable de nos capacités financières. Ainsi, le taux de croissance du PIB est révisé à 8,0% contre 8,8% initialement prévu, soit un ajustement de 0,8 point de pourcentage. Cette révision, bien que traduisant une certaine prudence, maintient néanmoins un objectif de croissance ambitieux, avec une croissance hors hydrocarbures estimée à 3,8%.

Quant au PIB nominal, il est révisé à 21 690,5 milliards FCFA contre 22 597,7 milliards FCFA initialement, soit une contraction de 907,2 milliards FCFA qui a des répercussions directes sur nos prévisions de recettes. Le déficit budgétaire, lui, sera porté à 7,82% du PIB contre 7,08% initialement prévu, avec l'engagement ferme du Gouvernement de revenir progressivement vers la norme communautaire de 3% à moyen terme.

D'après le Ministre, la structure de nos investissements connaîtra également un réajustement significatif avec une budgétisation ajustée des investissements financés sur ressources extérieures qui passent de 3,26% du PIB dans la loi de finances initiale à 6,22% du PIB dans cette LFR. Cette hausse est compensée par une contraction des dépenses d'investissements financés sur ressources internes qui passent de 5,3% à 2,7% du PIB, reflétant notre volonté d'optimiser l'utilisation de nos ressources tout en maintenant un niveau d'investissement public soutenu.

L'un des défis majeurs de cette rectification réside, selon le ministre, dans la gestion de l'augmentation substantielle des charges financières sur la dette publique, qui ont presque doublé en passant de 932,08 milliards FCFA dans la loi de finances initiale à 1 057,1 milliards FCFA dans cette rectification, représentant désormais 4,9% du PIB. Cette évolution, directement liée à la révélation de la dette réelle de l'État, illustre l'ampleur des ajustements nécessaires et justifie pleinement notre démarche de transparence et de responsabilisation.

En définitive, les prévisions de recettes de cette loi de finances rectificative sont arrêtées à 4 884,3 milliards FCFA contre 5 014,3 milliards FCFA dans la loi initiale, soit une baisse de 130 milliards FCFA en valeur absolue. Les dépenses sont révisées à 6 580,2 milliards contre 6 614,8 milliards FCFA, soit une réduction de 34,5 milliards FCFA. Ces ajustements, bien que contraignants, traduisent notre volonté de maintenir un équilibre entre réalisme budgétaire et ambition de développement, a ainsi conclu le Ministre.

Intervenant à leur tour, vos Commissaires ont d'abord souhaité la bienvenue au Ministre ainsi qu'à ses collaborateurs tout en lui adressant des vœux de succès dans ses missions. Ils ont, par la suite, formulé des préoccupations et suggestions qui, pour l'essentiel, tournent autour des points ci-dessous.

Vos Commissaires ont souligné le caractère légal voire opportun de ce présent projet de la loi de finances rectificative au regard de l'article 47 de la loi organique n°2020-07 du 26 février 2020, qui rend obligatoire le dépôt d'une loi de finances rectificative lorsque l'équilibre budgétaire est bouleversé, que les recettes divergent sensiblement des prévisions, ou que des mesures législatives affectent substantiellement l'exécution budgétaire.

Certains de vos Commissaires ont, à cet égard, déploré le retard dans la mise à disposition du projet de loi de finances rectificative en relevant l'impossibilité matérielle pour eux de l'exploiter en profondeur en moins de 48 heures. D'autres ont, en revanche, considéré que ce retard est dû tout simplement à la procédure d'urgence ainsi recourue en l'espèce.

Par ailleurs, des Commissaires ont estimé que le recours à ce projet de loi de finances rectificative s'inscrit, en dernière analyse, dans une dynamique de transparence dans la gestion des finances publiques. Mieux, diront-ils, il traduit fortement l'attachement

à une sincérité budgétaire de la part du Gouvernement qui, du reste, s'est engagé à accomplir les missions dont il est investi dans la plus grande transparence.

Sur ce dernier point, d'autres Commissaires ont soutenu qu'une gestion budgétaire transparente implique également la publication, dans les délais, des rapports trimestriels d'exécution. Or, ces derniers ont été publiés trop tardivement, ont-ils ajouté.

Ils ont, en outre, salué l'acte de vérité budgétaire consistant à intégrer dans ce présent PLFR le montant de 125 milliards FCFA d'intérêt sur les dettes bancaires qui ont été contractées entre 2019 et 2024. Il s'agit là, suivant vos Commissaires, d'un exercice fondamental de mise en conformité avec les recommandations de la Cour des Comptes.

Cependant, ils ont estimé que cet exercice de régularisation ne doit point masquer une dynamique inquiétante. En effet, alors même que le Gouvernement entreprend l'assainissement des finances publiques, l'endettement poursuit sa progression à un rythme soutenu, contredisant dès lors le discours budgétaire de rupture si vanté, ont-ils déclaré.

C'est pourquoi ils ont suggéré au Ministre l'impulsion d'une nouvelle culture budgétaire fondée sur une plus grande discipline, de rigueur et de prévisibilité dans la gestion de l'endettement.

Dans la même veine, ils se sont félicités de la mise en place du plan de relance de la machine économique à travers un Programme de soutien aux secteurs porteurs de croissance structuré. Ce programme est, entre autres, articulé autour de l'amorce de la souveraineté alimentaire, du soutien à l'investissement privé ainsi que de l'apurement des engagements de l'État auprès des acteurs économiques.

Sur ce, ils ont magnifié le montant de 500,9 milliards FCFA mobilisé dans ce présent projet de loi finances rectificative.

Toutefois, d'autres Commissaires ont déclaré que les chiffres d'exécution trimestriels tout récemment publiés rament à contre-courant de cette ambition affichée. En effet, d'après eux, moins de 0, 86 % des investissements sur ressources internes ont été exécutés au terme du premier trimestre, tandis que l'agriculture voit son niveau d'exécution baissé de l'ordre de 37 %.

Dans le même ordre d'idées, d'autres ont déclaré avoir l'impression que certains de vos Commissaires semblent ne pas prendre la pleine mesure de la situation financière révélée par le rapport de la Cour des Comptes.

Ils ont, à ce titre, rappelé qu'une dette bancaire hors-cadrage de l'ordre de plus 2096 milliards FCFA a été engagée à l'insu du Parlement tandis que le déficit budgétaire a été sous-estimé.

Ainsi, leur responsabilité est d'accompagner le Gouvernement dans la dynamique de redressement et d'assainissement des finances publiques qui a été amorcée.

Au sujet de la sincérité budgétaire, intrigués par la moins-value de 130 milliards FCFA relativement aux prévisions de recettes, certains Commissaires sont restés dubitatifs quant à la sincérité même des prévisions initiales.

Quant aux dépenses publiques, vos Commissaires ont souligné l'impérieuse nécessité de les rationaliser davantage. A ce niveau, ils ont estimé que l'assainissement de nos finances publiques requiert des mesures fort courageuses.

Or, toutes les structures que les tenants actuels du pouvoir jugeaient comme étant budgétivores ont été maintenues dans ce contexte de crise, ont-ils déploré. Ils ont dès lors plaidé en faveur de la rationalisation significative des agences d'exécution, des voyages, et surtout la suppression des fonds politiques.

Aussi vos Commissaires ont-ils relevé la hausse du budget de l'Assemblée nationale et de la Primature dans ce présent projet de loi de finances rectificative. Ils ont, à ce propos, interpellé le Ministre sur les raisons justifiant une telle hausse.

Sur un autre registre, vos Commissaires ont relevé, pour le regretter, la faiblesse des investissements structurants sur ressources internes dans ce projet de LFR et ont aussi souhaité être édifiés sur les raisons d'une telle option. Dans le même sillage, l'attention du Ministre a été attirée sur les nombreux chantiers présentement à l'arrêt, notamment dans la zone orientale du pays.

Par ailleurs, certains de vos Commissaires ont mis en relief le contraste saisissant relativement au déficit budgétaire, qui s'est creusé et ce, nonobstant la volonté affichée de le ramener à 3 %.

C'est d'autant plus regrettable, suivant vos Commissaires, que le Sénégal va recourir à 5 715 milliards FCFA d'endettement extérieur, pour financer ce déficit fort important, faisant dès lors porter ce lourd fardeau aux générations futures. De plus, ils ont souhaité plus d'explications sur la hausse du rendement des obligations internationales du Sénégal.

Toujours au sujet de la dette, le ministre a été interpellé sur l'état de la relation de notre pays avec le FMI, à la suite de la publication du rapport de la Cour des Comptes sur la situation de nos finances publiques.

Dans la même veine, peu convaincus de la possibilité de ramener le déficit budgétaire à 3% en 2027, ils ont souhaité davantage être éclairés sur la stratégie que le Gouvernement entend mettre en œuvre aux fins d'y parvenir.

Préoccupés par la situation des couches défavorisées en cette période de crise économique et financière, vos Commissaires ont interpellé le Ministre sur les raisons justificatives d'une telle mesure aux conséquences sociales lourdes. Ils ont, dans le même sillage, attiré l'attention du Ministre sur les bourses de sécurité familiale, dont la distribution semble, depuis quelque temps, être au ralenti voire suspendue.

De même, outre le coût global de la prise en charge des revendications syndicales, ils lui ont demandé si les agents contractuels de la santé sont concernés par la généralisation de l'indemnité de logement dans la fonction publique prévue dans ce présent projet de loi de finances rectificative.

Sous un autre chapitre, considérant que la hausse des taxes sur le tabac et l'alcool a un impact considérable sur le chiffre d'affaires des opérateurs, il a été demandé au Ministre si les mesures réglementaires y afférentes ne sont que transitoires au regard de la situation économique peu reluisante du pays.

Enfin, vos Commissaires ont relevé, pour le déplorer, la baisse des fonds de dotation des collectivités territoriales. En effet, une telle mesure risque d'avoir un impact réel sur le bon fonctionnement de ces entités, d'autant plus que les prévisions sont souvent faites sur la base du montant antérieurement alloué. Ainsi, ils ont souhaité connaître les motifs qui sous-tendent une telle baisse.

Retenant la parole, le Ministre des Finances et du Budget a salué le bon déroulement des débats ainsi que les pertinentes problématiques qui ont été abordées. Il a également magnifié ce moment fort d'expression de soutien et d'accompagnement

de la part de vos Commissaires, tout en les remerciant pour leurs prières, félicitations et encouragements.

Abordant le projet de loi de finances rectificative 2025, il a d'abord rappelé son qu'il a été pris sur le fondement de l'article 47 de la LOLF. Il a ainsi indiqué que ce projet de loi intervient dans un contexte économique et financier marqué par une volatilité des cours des produits pétroliers et alimentaires au plan international, des politiques restrictives de crédit, des tensions commerciales et géopolitiques accrues, et la persistance de crises multiformes aux niveaux sous régional, institutionnel et sécuritaire.

Par ailleurs, le Ministre relèvera que ce PLFR arrive à une période où se pose un besoin de relance de l'activité économique au niveau national à travers un meilleur arrimage à l'Agenda national de Transformation « Sénégal 2050 ». Le PLFR est surtout motivé par la nécessité de prendre en compte les recommandations formulées dans le rapport d'audit des finances publiques de la Cour des Comptes.

Concernant le retard dans la publication des rapports trimestriels d'exécution, il fera noter qu'en début du mois de février 2025, le quatrième rapport trimestriel de l'année 2024 était prêt. Or, le 12 février, le rapport de la Cour des Comptes a fait état d'un écart de plus de 25% sur les agrégats. La question était alors de publier les rapports avec des données erronées ou de corriger avant toute publication.

La seconde option a été privilégiée et c'est ce travail de correction des données qui a amené le retard dans la publication des rapports trimestriels d'exécution, a-t-il soutenu. Le Ministre a aussi relevé que cette correction constituait un travail supplémentaire en même temps que la programmation budgétaire de l'année. Celui-ci est toujours en cours, a-t-il précisé.

Au sujet de l'audit, il a informé qu'après le travail de l'IGF et de la Cour des Comptes, un cabinet d'audit international a été commis pour faire le point exhaustif sur la situation de dette aussi bien au niveau des partenaires que des comptes, afin d'éviter toute déclaration erronée. Les conclusions de cet exercice ont révélé des dysfonctionnements qui nécessitent des réponses urgentes. Ce dont le ministère s'est attelé, afin de garantir les conditions d'une gestion transparente et efficace des finances publiques ainsi que la viabilité du cadre macroéconomique.

Revenant sur le programme avec le FMI, il dira qu'une revue de ce dernier est prévue tous les six mois. Toutefois, avant même la publication du rapport définitif de la Cour des Comptes, une délégation du MFB s'est rendue à Washington pour demander la suspension de cette revue, car les données de base étaient erronées. Aussi, après la publication du rapport de la Cour, le Gouvernement a-t-il initié une lettre adressée au Directeur général du FMI accompagnée de la matrice de mesure des réformes à moyen terme, d'ici à l'horizon 2027, pour demander une dérogation.

Abordant la sincérité budgétaire, il a indiqué qu'il s'agit de se rapprocher le plus possible de la réalité. En l'état, la situation géopolitique a impacté l'économie mondiale, provoquant un ralentissement de l'économie. Ce qui a conduit à une moins-value de recettes. Or, la sincérité budgétaire postule que si des moins-values de recettes sont entrevues, le Gouvernement procède à la prise d'une LFR.

Relativement à l'interpellation sur la baisse de l'investissement, le Ministre a relevé qu'il y a deux types d'investissement : des investissements sur ressources externes et d'autres sur ressources internes. Il a fait noter qu'au moment de la programmation, ils étaient à un peu plus de 440 milliards FCFA, alors qu'ils étaient en réalité à plus de 1140 milliards par an.

Dans ce volume, il y avait des investissements incompressibles. L'option a été de s'ajuster sur l'investissement interne. Des efforts ont été faits afin d'investir sur la formation brute du capital fixe qui correspond fondamentalement au terme économique d'investissement. En dernière analyse, plus de 200 projets de la LFI ont été supprimés, car ils ne correspondaient véritablement pas à un vrai investissement, a-t-il renchéri.

Revenant sur les efforts de rationalisation, il a informé que plus de 336 milliards FCFA de dépenses d'investissement sur ressources internes ont été supprimées dans la mesure où elles n'impactaient pas sur la croissance du pays en plus de 109 milliards FCFA de dépenses de fonctionnement.

Le Ministre a aussi tenu à apporter des clarifications sur les dépenses de fonctionnement. Selon lui, il y a, dans cette rubrique, des dépenses de fonctionnement ordinaire et des transferts courants notamment pour les agences, les bourses des étudiants, les dépenses de fonctionnement des hôpitaux, les bourses de sécurité familiale, etc.

Sur l'interpellation de vos Commissaires ayant trait à la suppression de certaines agences, il a informé qu'un travail de rationalisation est en cours. D'ailleurs, les autorités ont émis leurs observations sur le pré rapport. La deuxième version est dans le circuit de validation. Il est d'avis que la suppression de certaines d'entre elles pourrait économiser des ressources. Toutefois, il a souligné qu'une certaine prudence devrait guider cet exercice afin de ne pas provoquer l'effet inverse.

Sur le transfert du fonds intergénérationnel au Ministère des Finances et du Budget, il a fait remarquer qu'il s'agissait de la prise en compte d'une vieille doléance de vos Commissaires. Ce qui a eu pour conséquence de faire diminuer le budget de la Présidence.

Pour ce qui concerne le budget de l'Assemblée nationale, il dira qu'il a connu une évolution passant à 24 milliards FCFA dans la LFR expliquée par la prise en charge de la première échéance de paiement du marché d'acquisition de véhicules pour les députés. Il a également tenu à faire noter que le Président de l'Assemblée nationale a déjà saisi le ministère pour demander la prise en charge de cette échéance à partir de certaines rubriques du budget de l'Institution. Le ministère a ainsi favorablement accueilli cette requête du Président de l'Assemblée nationale qui sera prise en charge dès la promulgation de la LFR.

Relativement à la hausse du budget de la Primature, le Ministre a indiqué qu'il s'agit de projets d'investissement sur ressources extérieures ayant une dimension intersectorielle dont l'ancrage institutionnel est la Primature. Il s'agit, entre autres, du programme d'appui aux initiatives de solidarité pour le développement (phase 4), du programme de renforcement de la lutte contre le Sida et du projet de bourses d'études de développement des ressources humaines (année fiscale 2024).

En réalité, ce sont ces ressources qui sont logées au niveau de la Primature et qui, mécaniquement, grèvent le budget de la structure, a-t-il précisé. Le Ministre a conclu en informant que des coupes importantes ont été effectuées sur les titres 3, 5 et 6 des budgets de la Primature et de la Présidence.

Pour ce qui est de la baisse des fonds de dotation des collectivités, le Ministre informera que cette décision a été prise par le Conseil national de Développement des Collectivités territoriales (CNDCT), tout en soulignant que des manquements avaient été décelés dans la gestion de ces fonds au niveau de certaines structures. Il

a, par la même occasion, déclaré que les fonds de dotation ainsi que les fonds courants ont globalement connu une hausse.

Pour terminer, le Ministre des Finances et du Budget a déclaré que ses services sont disposés à transmettre, au besoin, à vos Commissaires une synthèse de l'ensemble des problématiques abordées.

Satisfaits des réponses apportées par le Ministre des Finances et du Budget, vos Commissaires ont adopté, à la majorité, le projet de loi n°11/2025 portant loi de finances rectificative pour l'année 2025. Ils vous demandent d'en faire autant, s'il ne soulève de votre part, aucune objection majeure.